

LE POPULAIRE,

JOURNAL DES INTÉRÊTS CANADIENS.

2ème. Année.

MONTRÉAL, LUNDI, 27 AOUT, 1838.

No. 55.

RÉDIGÉ ET PUBLIÉ

PAR

Hyacinthe Séblanc De Martouay, Ecuyer.

Demeurant rue St. Charles Boromé, Faubourg St. Laurent.

ÉPHÉMÉRIDES D'AOUT.

25 août, 1758.—A 9 heures du matin, Frédéric II, roi de Prusse, attaqua les Russes à Zomdorf, et après un engagement qui dura jusqu'au soir, il les défit entièrement; 15,000 Russes restèrent sur le champ de bataille, 3 lieutenants généraux furent prisonniers.

26 août, 1806.—On posa la première pierre du pont d'Iéna, en face de l'école Militaire.

27 août, 1773.—Tremblement de terre à Caracas, dans le Brésil, qui renversa 40 maisons et détruit plus de 400 personnes.

POÉSIE.

DEMAIN.

A JULIE.

Vous m'amusez par des caresses,
Vous promettez incessamment,
Et vous reculez le moment
Qui doit accomplir vos promesses;
Demain, dites vous tous les jours;
L'impatience me dévore,
L'heure qu'attendent les amours
Sonne enfin; près de vous j'accours,
Demain, repêchez-vous encore.
Rendez grâce au dieu bienfaisant
Qui vous donna jusqu'à présent
L'art d'être tous les jours nouvelle;
Mais le temps, du bout de son aile,
Touchera vos traits en passant;
Des demain, vous serez moins belle,
Et moi peut-être moins pressant.

J. B. T. TOTIUS ORNIS CIVIS.

CORRESPONDANCES.

Pour le Populaire.

ÉDUCATION.

4e. Article.

PLAN GÉNÉRAL.

2DE. SECTION.

MR. L'ÉDITEUR,

Un système d'Éducation, pour être parfait, devrait en embrasser toutes les branches, subvenir à tous les besoins, et obvier à toutes les difficultés qui pourraient s'opposer à son opération. Depuis plus de 20 ans un semblable système est l'objet de la plus vive sollicitude des amis du pays, et quoique l'expérience soit venue jeter quelques lumières sur ce sujet important, nous sommes encore loin de posséder tout ce qui serait nécessaire à la formation et à la mise en opération d'un système général d'éducation qui comprendrait toutes les dispositions législatives propres à répondre, sous ce rapport, aux besoins du peuple du pays. Beaucoup d'hommes marquants dans le pays, ont eu là dessus chacun son opinion personnelle et son système particulier, conçus toujours dans l'espérance d'effets anticipés; mais, souvent entravés par des circonstances imprévues, et quelquefois par l'intérêt privé et par les spéculations méditées des individus dont l'influence et les moyens auraient dû être en partie dévoués au bienfait de l'éducation, ces différents systèmes n'opèrent que faiblement le bien qu'en attendaient leurs auteurs, et le public impatient d'en retirer les avantages promis.

Prise collectivement, l'éducation en comprend quatre espèces principales qui renferment chacune plusieurs branches d'instruction générale et particulière, et dans la formation d'un système générique, il est nécessaire de prendre connaissance de ces quatre espèces d'éducation et d'en observer la division spécifique.

L'éducation peut marcher et faire des progrès dans toutes ses espèces simultanément, mais lorsqu'il s'agit de statuer sur les moyens de la répandre d'une manière efficace dans un pays, il faut étudier et adopter ceux qui conviennent le mieux à l'avancement de chacune séparément. Il est donc nécessaire d'établir une division de l'éducation en quatre espèces, et, pour les désigner chacune individuellement, je me servirai de termes familiers dont l'acceptation commune et générale comporté avec soi une signification qui ne demande que des formes distinctives. Ainsi, pour être plus intelligible, je la diviserai en quatre espèces principales, savoir, 1o. en *Éducation Classique* qui embrasse toutes les branches d'instruction généralement enseignées dans nos collèges; 2o. en *Éducation Académique* qui comprend toutes les branches d'instruction que l'on enseigne ordinairement dans nos maisons d'éducation, dites *Académies*; 3o. en *Éducation Primaire* qui renfermerait toutes les branches d'instruction qui seraient du ressort des écoles morales et des *Écoles Modèles*; 4o. Enfin en *Éducation Élémentaire* qui comprend les rudiments de l'éducation générale, tels que désignés dans les actes récents de la Législature provinciale pour l'encouragement de l'éducation élémentaire dans cette province. Cette division de l'éducation générale en quatre espèces principales n'est ni hypothétique ni arbitraire, elle naît naturellement des faits, et est observée dans la pratique.

Pour compléter cette considération succincte et abrégée sur l'éducation en général, je dois dire, en passant, un mot sur l'*Éducation Sociale* qui n'est pas celle qui réclame le moins des compensations et des avantages d'une éducation libérale et soignée. L'*Éducation Sociale* a pour base les connaissances des autres espèces, et pour but l'acquisition des agréments et des

grâces du corps et de l'esprit qui, à l'aide des sentiments du cœur, rendent facile et agréable la pratique du bien et de la vertu, à l'avantage de ses semblables, dans le cours de la vie sociale. Cette éducation qui s'acquiert avec la connaissance des sciences utiles, et qui forme une partie essentielle des qualités recommandables, est malheureusement trop négligée par les personnes chargées d'enseigner la jeunesse, et on ne saurait trop faire sentir combien cette négligence est préjudiciable à l'individu et à la société.

Des mœurs régulières délicates et douces, des manières simples, dégagées, élégantes et nobles, le savoir vivre, le bon ton et l'observation des règles de la bienséance, de l'hospitalité, des convenances, de la charité, de la modestie, et j'ose dire de la décence en société, sont du ressort immédiat de l'éducation sociale, sans laquelle les autres espèces d'éducation sont comme autant de minéraux précieux, mais bruts, dont la beauté et la valeur intrinsèque ne sauraient être dûment appréciées sans le poli d'une main habile qui les rend appréciables aux yeux scrutateurs du critique et de l'observateur exigeant. L'éducation sociale est le lustre donné aux autres espèces d'éducation dont il fait ressortir le mérite et les avantages souvent inaperçus et inappréciés sans elle. Il est donc bien essentiel de se prononcer soigneusement sur l'éducation sociale, du bon usage de la quelle dépend quelque fois l'élevation et le bonheur des individus et des familles.

Il y aurait beaucoup à dire sur l'importance de l'éducation sociale et sur les moyens de se la procurer, si le sujet qui nous occupe était une dissertation sur l'éducation, au lieu d'un plan général propre à en propager toutes les espèces.

1. Nous devons au clergé catholique l'existence et les avantages de l'éducation classique dans le pays; on peut dire qu'il en est à la fois le fondateur, l'instituteur et le directeur. Du temps des Jésuites, l'éducation était principalement confiée à leurs soins, mais à l'extinction de ce corps brillant d'érudition et de vertus, les Prêtres des Séminaires de Québec et de Montréal s'en chargèrent avec autant de zèle que de succès. A l'époque où les biens des Jésuites passèrent entre les mains du gouvernement britannique, qui les a toujours retenus depuis, les Messieurs des Séminaires susdits voyant qu'à l'avenir le peuple et l'église du pays seraient privés du bienfait de l'éducation, fondèrent, dans chacune de ces deux villes, un collège pour y remplacer, sous leur direction immédiate, celui des Jésuites, et les deux collèges, ont toujours été depuis le moment de leur opération aussi florissans que fréquentés. Celui de Québec paraît l'être d'avantage, et on lui accorde la préférence sous le rapport de l'étude de l'histoire naturelle, de la physique expérimentale et de la chimie, sciences qui, par les efforts de Messire Holmes, membre du Séminaire de Québec, y sont enseignées sur une grande échelle. Feu Messire Carateau ancien Curé à la Longue-Pointe posa, dans cette paroisse, les premières fondations du collège de Montréal, qui fut dans la suite transporté à cette ville, à l'endroit où nous le voyons aujourd'hui, sous la direction et à la charge immédiate des Messieurs du Séminaire St. Sulpice de Montréal.

A l'exemple des Messieurs des Séminaires de Québec et de Montréal, plusieurs dignes prêtres, amis zélés de l'éducation, fondèrent, à l'aide de leurs confrères, de leurs paroissiens et des octrois de la législature provinciale, des collèges qui, sous tous les rapports, rivalisent aujourd'hui avec ceux des villes. Les Prêtres qui se distinguèrent d'avantage dans ce genre d'entreprise louable, furent Feu Messire Brassard, ancien Curé à Nicolet où l'on voit un monument magnifique du zèle et des sacrifices du clergé canadien pour répandre l'éducation dans le pays; Feu Messire Painchaud, dernièrement Curé à Ste. Anne et fondateur du collège de Ste. Anne, Feu Messire Girouard, ancien Curé à St. Hyacinthe et fondateur du collège de St. Hyacinthe; Messire Mignault, Curé à Chambly et fondateur du collège de Chambly, et Messire Labelle, Curé à l'Assomption et fondateur du collège de l'Assomption qui, quoique encore nouveau, mérite de prendre place parmi les plus utiles du pays.

A l'exception de celui de Nicolet, tous ces collèges de campagne étant comparativement nouveaux et pauvres, ont besoin d'amples secours pécuniaires pour les mettre en état de continuer leur opération avec facilité et avantage pour la jeunesse, et celui de l'Assomption, surtout, étant le plus nouveau et le moins doté, a, sous ce rapport, besoin d'une protection toute spéciale. Chacun de ces collèges devrait avoir un acte d'incorporation particulière, et être autorisé à retirer chaque année du trésor public une certaine somme d'argent dont le montant annuel devrait être réglé d'une manière permanente dans un acte d'éducation. L'éducation classique étant le complément de toutes les autres, le peuple, le clergé et le gouvernement ne peuvent trop faire pour en asseoir les établissements sur des bases larges, solides et durables, parceque plus que toute autre elle peut profiter tous les jours à l'avantage de l'individu, de la société du pays, de l'état et de la religion.

Mais, outre le trésor public, il est une autre source de revenus considérables, à laquelle les Canadiens ont indubitablement le droit de puiser pour subvenir aux frais de répandre l'éducation classique dans le pays: ce sont les biens des Jésuites qui, comme je l'ai déjà fait voir brièvement dans mon second article, n'en étaient que les dépositaires et les administrateurs. Or, les Jésuites étaient une branche du clergé catholique romain qui ne peut être remplacée ou représentée que par une autre branche du même clergé dans ce pays, d'où il faut conclure qu'en l'absence de ces hommes illustres et bienfaisants, leurs biens devraient être sans délai remis entre les mains du clergé catholique pour être par lui employés, selon les intentions et fins voulues par leurs pieux donateurs. Ces biens immenses devraient être restitués immédiatement à leur destination primitive, en désignant, par un acte permanent à cet effet, les Evêques diocésains de

Québec et de Montréal comme devant en être les administrateurs en chef au soutien des collèges du pays. En effet, vu l'intention primitive des donateurs de ces biens, et d'ailleurs le dévouement du clergé catholique à l'éducation en général, ces Evêques sont les seuls hommes qui peuvent suppléer efficacement au savant corps des Jésuites dans le pays. Au reste, l'éducation classique devrait être, dans tous nos collèges, spécialement confiée au clergé catholique; ses talens, ses connaissances, ses vertus, son désintéressement et la nature des devoirs de son état le mettant, plus que tout autre corps social, à même de faire les sacrifices de temps et de moyens qu'exige le département de l'éducation.

Ainsi, l'énumération des faits précédens et ces considérations succinctes nous conduisent naturellement aux conclusions suivantes; savoir, 1o. que l'éducation classique étant la plus utile et la plus importante, elle réclame plus particulièrement la protection du peuple, du clergé et du gouvernement; 2o. que le clergé catholique est de fait le fondateur, l'instituteur et le directeur de l'éducation classique dans ce pays. 3o. que sous le rapport de l'éducation classique le clergé canadien mérite à justes titres la reconnaissance du pays, et la confiance du peuple et du gouvernement; 4o. qu'en restituant à leur destination primitive les biens des Jésuites, leur administration devrait être confiée au clergé catholique romain; 5o. que tous les collèges de la province devraient être incorporés et libéralement dotés; 6o. qu'un acte permanent à cet effet devrait en autoriser les directeurs à retirer chacun du trésor public une certaine somme annuelle; 7o. qu'outre ces allocations, les biens des Jésuites devraient être consacrés au soutien des collèges déjà en opération; 8o. qu'un acte permanent à cet effet désigne les deux Evêques diocésains Catholiques Romains pour être les administrateurs légaux en chef des biens des Jésuites au soutien des collèges du pays.

II. L'éducation académique, même selon l'acceptation restreinte de ce mot dans le pays, et généralement reçue dans l'Amérique du Nord, est certainement très importante et désirable; mais, sous bien des rapports, elle a besoin d'être qualifiée d'une manière particulière dans un système général d'éducation. Les institutions académiques canadiennes n'ont guère lieu que dans les Townships de l'est de ce pays, situés sur les confins des Etats-Unis dont les fondateurs ont emprunté l'idée et le mode de ces établissements. Nos académies sont donc présumées être à l'instar de celles des Etats Unis.

Cependant, les académies des Etats, que l'on veut imiter dans notre pays, sont sur un pied bien différent et productif de beaucoup plus de bien que les nôtres. Dans celles des Etats, les élèves y sont préparés pour leur cours d'études classiques qu'ils vont ensuite terminer dans les différents collèges de leur choix où, à raison des progrès antérieurement requis dans la carrière des sciences, ils ne demeurent que quatre années pour compléter leur cours et être admis au degré de Bachelier en arts. De sorte que, dans les Etats Unis, l'opération des académies épargne aux élèves beaucoup de temps et aux parents beaucoup de dépenses, en y étudiant les différentes branches d'une éducation libérale, et dont la connaissance leur abrège de quatre années leur cours d'études classiques. J'ai eu occasion de voir d'une manière particulière, pendant une résidence de plus de cinq années consécutives dans les Etats, tout le bien qu'y font les académies, et je suis persuadé que l'établissement de semblables institutions, dans notre pays, produirait des résultats extrêmement favorables au progrès des connaissances utiles parmi nos compatriotes. Ces institutions pourraient être propagées de manière à en avoir au moins une établie dans tous les deux ou trois comtés dans cette province, et leurs instituteurs étant bien choisis, bien qualifiés et bien rétribués, pourraient faciliter et avancer considérablement l'éducation classique des enfans du lieu et des environs.— Ces observations nous conduisent donc aux conclusions suivantes; savoir, 1o. Que l'éducation académique est très importante; 2o. Qu'un système général d'éducation devrait contenir des dispositions législatives propres à propager, dans le pays, les institutions académiques; 3o. Que les instituteurs des académies devraient être asseints à préparer leurs élèves pour le cours des affaires de la vie du monde, dans tous leurs détails, et pour continuer un cours d'études classiques; 4o. Que pour cette fin les instituteurs des académies devraient être bien qualifiés et bien rétribués.

III. L'éducation primaire étant sensée être le complément de l'éducation populaire c'est-à-dire de l'éducation la plus généralement répandue parmi le peuple, mérite, de la part du gouvernement et des amis de l'éducation, une attention et une protection toute particulière.

Généralement parlant, l'éducation primaire ne peut s'obtenir dans les écoles simplement élémentaires, et c'est pour deux raisons principales, savoir, 1o. parcequ'il serait difficile de se procurer des instituteurs assez instruits pour enseigner généralement, dans les écoles élémentaires, les branches d'instruction qui doivent occuper exclusivement un instituteur d'écoles primaires; 2o. Parceque, dans le cas même où un instituteur d'école élémentaire serait assez instruit pour enseigner les branches d'une éducation primaire, le temps et les soins qu'exigeraient de lui les enfans de son école, occupés à se procurer la connaissance des premiers rudiments des sciences, ne lui permettraient pas de le faire généralement avec succès. Il faudrait donc que les écoles primaires soient des écoles distinctes et séparées, des instituteurs desquelles on devrait exiger une qualification spéciale.

L'éducation primaire comprend toutes les branches d'instruction dont on devrait exiger l'enseignement dans les écoles normales et dans les écoles modèles. Un acte du parlement provincial pourvoit aux moyens nécessaires à l'opération des premières, et il est à espérer que par un acte de la législature provisoire, il

sera bientôt pourvu aux moyens propres à établir une école-mo-
dèle dans chaque paroisse. Or, les dispositions législatives né-
cessaires à l'établissement et à l'opération des écoles-modèles
sont la désignation des qualifications requises des instituteurs de
ces écoles, et le quantum d'un salaire convenable.

Les écoles normales ont pour but principal de former des
jeunes gens dans l'art de l'enseignement, et elles pourraient être
utilement confiées aux soins immédiats des Canadiens dont les
connaissances, les talents et les dispositions naturels les mettraient
en état d'atteindre sûrement ce but important, et il ne man-
que pas, dans le pays, d'hommes très recommandables sous
tous les rapports qui seraient heureux de se consacrer à ce dé-
partement de l'éducation primaire. Pourquoi donc n'avoir pas
recours à eux, et en réclamer les services ?

Comparativement aux écoles élémentaires, les écoles-modèles
seraient une espèce d'écoles supérieures dont chacune servirait
de modèle aux premières dans chaque paroisse. Les écoles-
modèles seraient principalement destinées à faire compléter aux
enfants ambitieux de s'instruire, l'étude de toutes les branches
l'une éducation primaire, qui peut les rendre habiles à occuper
utilement toutes les situations ordinaires de la vie active, telles
que le commerce, l'agriculture, les arts mécaniques, les métiers
et tous les genres d'industrie honnête et profitable. Bien plus,
j'ose dire que si les écoles modèles étaient bien conduites, elles
pourraient en outre fournir des instituteurs aux écoles élémen-
taires qui y feraient un bien infini. Ce serait un moyen efficace
de plus propre à rendre plus facile l'obtention d'instituteurs con-
venables pour les écoles élémentaires, dont le besoin se fait vive-
ment sentir par tout le pays.

Ainsi, pour résumer le contenu de ces remarques touchant les
écoles primaires, il faut conclure 1^o. que l'éducation primaire
est d'autant plus importante qu'elle est le complément d'une édu-
cation propre à rendre habile à toute espèce de situation, et pro-
pre à toute sorte d'affaires dans la vie active et laborieuse ; 2^o.
que l'éducation primaire comprend les écoles normales et les
écoles-modèles ; 3^o. que pour tirer avantage de l'acte des écoles
normales, au défaut d'Européens, on devrait se hâter d'en con-
fier l'enseignement et le soin à des Canadiens instruits et talen-
tés, tels qu'il est facile de s'en procurer dans le pays ; 4^o. que
l'établissement et l'opération des écoles modèles coopéreraient
grandement à la diffusion des connaissances utiles et pratiques ;
5^o. que pour réaliser généralement les bons effets anticipés de
l'opération des écoles-modèles, il faudrait exiger de leurs institu-
teurs la preuve de connaissances propres à les mettre en état
d'enseigner avec succès la lecture, l'écriture, l'arithmétique dans
toutes ses parties, la tenue des livres, la grammaire de la langue
de la majorité des habitants de l'arrondissement où serait située
chaque école-mo-
dèle, l'analyse des parties du discours, les élé-
ments du mesurage et la géographie, à commencer par celle de
l'Amérique du Nord.

L'éducation élémentaire est l'initiale et la base de toutes les
autres. Ainsi, pour la répandre avec avantage, il est nécessaire
de bien choisir et de bien conduire les moyens que l'on emploie
pour cette fin désirable autant qu'utile.

La diffusion des connaissances élémentaires et l'application de
leurs principes dans l'étude et la culture des arts et des sciences
furent toujours l'objet de la plus vive sollicitude des gouverne-
ments libéraux et éclairés. Or, entre les principaux moyens pro-
pres à l'atteindre, le choix d'instituteurs convenables est le plus
important ; leur éducation, leurs talents et leur morale doivent
être autant de garanties infailibles du progrès et des mœurs des
enfants mis à leurs soins. Le choix d'un instituteur d'école élé-
mentaire est d'autant plus important que ses principes, ses le-
çons et son exemple doivent nécessairement faire plus d'impres-
sion sur l'esprit de ses élèves ; ces impressions, sur l'esprit,
sont les premières, et l'on sait combien, en fait de science et de
moralité, les premières impressions sont fortes, vives et dura-
bles. Il est donc très essentiel, dans l'intérêt des sciences et des
mœurs, de toujours bien choisir et de surveiller convenablement
les instituteurs des écoles élémentaires, parceque, du début de
leur ministère dépend souvent le bonheur ou le malheur, la prospé-
rité ou la ruine et la désolation des individus et des familles.

Mais, si dans l'ordre de la sécurité sociale, les pères et les
mères de famille ont droit d'exiger beaucoup des instituteurs,
ceux-ci, en retour, peuvent réclamer avec justice le respect, la
confiance, les égards et la considération de la société. Cicéron
dit : en quelque part, " que les hommes les plus utiles à leur pays
sont ceux qui se consacrent à l'enseignement de la jeunesse," et
le besoin de l'éducation et de ses précieux avantages doit nous
convaincre de cette importante vérité, parceque c'est l'éducation
qui donne à la patrie des amis, à la religion des défenseurs et à
l'état des héros. Il faut donc prendre les moyens de rendre l'é-
tat d'instituteur aussi respectable qu'utile.

Quant aux mœurs des instituteurs, lorsqu'il s'agit d'en faire
choix, leur conduite du passé dont ils doivent être munis de cer-
tificats particuliers, est une espèce de garantie pour l'avenir
sous la surveillance de personnes convenables, préposées
pour cette fin ; mais pour ce qui est de leur capacité respective
pour enseigner la jeunesse, elle doit être fondée sur tout ce qui
est nécessaire pour pouvoir enseigner au moins à lire et écrire
correctement la langue maternelle, et l'arithmétique d'une ma-
nière pratique jusqu'à la règle de trois inclusivement. Or, pour
pouvoir enseigner à lire *correctement* dans une langue, il faut en
connaître parfaitement au moins la grammaire élémentaire ; sans
cela pas de possibilité à enseigner à lire *correctement*, le français
surtout, et j'ose être certain que toutes les personnes d'éducation
sont pleinement convaincues de la vérité de cette assertion, à
l'appui de laquelle il est inutile de détailler ici les faits et les rai-
sons que l'observation et l'expérience ont depuis nombre d'an-
nées mis à disposition commune de tous.

Je crois que, pour la plus grande facilité à se procurer des
instituteurs d'écoles élémentaires, on doit se borner à la réquisi-
tion de ces qualifications nécessaires ; car, en exigeant d'avant-
tage, ce serait risquer de voir fermé un grand nombre de ces éco-
les, et exposer par là une grande partie de la jeunesse à être
privée du bienfait de l'éducation.

Les retours des écoles élémentaires en 1835, montrent qu'il
y avait 1295 écoles établies, et le bill de 1836 en avait augmen-
té le nombre à 1530. Généralement parlant, il est certain que
l'opération de ces écoles fit un bien considérable dans le pays,
et il y avait tout lieu d'en espérer d'avantage, lorsque ce bill fut
malheureusement perdu par un vote du conseil législatif, et avec
lui les écoles modèles qui devaient être établies, une dans cha-
que paroisse, en vertu de la troisième clause du bill. Il y avait
beaucoup à espérer de l'opération de ce bill, s'il fût devenu loi ;
mais combien plus grande aurait été l'espérance du bien par son
opération, s'il eut contenu des dispositions législatives plus am-

plus et plus strictes qu'aux qualifications requises des instituteurs
et aux moyens propres à exercer sur eux une surveillance con-
venable.

D'après les remarques qui précèdent, touchant les écoles élé-
mentaires, il s'ensuit, 1^o. qu'une mesure générale devrait être
bientôt adoptée sur un plan d'autant plus ample et plus libéral, que
l'éducation élémentaire étant l'initiale et la base de toutes les autres
espèces, devrait être plus universellement répandue ; 2^o. que le
choix d'instituteurs convenables, sous le rapport de la capacité
et des mœurs, est de la plus grande importance ; 3^o. qu'un acte
d'éducation générale devrait pourvoir aux moyens d'assurer qu'un
instituteur d'école élémentaire puisse enseigner avec succès au
moins la lecture *correctement*, l'écriture et l'arithmétique d'une
manière pratique, jusqu'à la règle de trois inclusivement ; 4^o. que
d'exiger d'avantage de la part des instituteurs d'écoles élémen-
taires serait en limiter partout trop le nombre ; 5^o. que l'état d'institu-
teur donnant à tous les autres les éléments de leur existence et
les premières règles de leur opération, il est le plus noble et le
plus utile à la société ; 6^o. que dans l'intérêt de l'éducation et de
la société tous les hommes de connaissance et de bien devraient
se faire un devoir de témoigner, en tout temps, des égards et des
considérations particulières aux personnes recommandables char-
gées d'instruire la jeunesse. Ce moyen est un des plus puissants
à engager des personnes respectables et instruites à se consacrer
à l'enseignement de la jeunesse.

Je me suis appliqué à considérer, dans cet article, tout ce qui
peut constituer la base d'un système d'éducation générale
qui puisse contribuer d'une manière efficace à la diffusion des lu-
mières, de la Religion et de la vertu, et ce système, pour être li-
béral et généralement utile, devrait embrasser les quatre espèces
d'éducation dont j'ai fait une courte mention, ainsi que les moy-
ens propres à en faciliter l'opération.

La considération de ces moyens fera le sujet de mon cinquiè-
me article.

16 Août, 1835.

C. D.

LE POPULAIRE.

MONTREAL, 27 AOUT 1835.

LE COMTE DE DURHAM.—Un homme public est sujet aux
plus amères critiques et doit se soumettre à entendre la vérité
comme le mensonge, la louange comme la calomnie ; heureux
lorsqu'il peut au milieu du choc des intérêts divers, à travers cette
nuée d'épigrammes et de censures, qui touchent sur chacun de ses
actes, arriver au but qu'il s'est proposé et faire le plus grand bien
du plus grand nombre.

Parmi ceux qui paraissent avoir pris à tâche de cruellement
torturer les premiers pas de la carrière politique du Lord Durham
dans les provinces de l'Amérique Septentrionale britannique se
distingue, en première ligne, le *British Whig* de Kingston.
Voici comment il s'exprime dans son numéro du 9 courant :

" Le Comte de Durham, dont on espérait tant, a été pesé dans la balance
et il s'en est trouvé beaucoup de moins qu'on ne s'y attendait. En fait, rien
n'a été fait par lui, si ce n'est de singer la splendeur vice-Royale et de prodiguer
des milliers de louis par jours. Le comte ne comprend point l'esprit de la so-
ciété canadienne, s'il s'imagine, pour un instant, que le ton arrogant qu'il as-
sume et la coûteuse vie à part dans laquelle il se complait, puissent créer autre
chose que le mépris dans l'esprit du peuple qu'il est venu gouverner. Nous
vivons trop près d'une république pour n'être point imbu de l'opinion que les
hommes et non le cliquet doivent être appréciés. Qu'on réfléchisse un
instant sur l'idée que les sommes suivantes ont été dépensées au dernier vo-
yage de sa Seigneurie :

Gages du <i>John Bull</i>	£ 1780.
do du <i>Cobourg</i>	1100.
do du <i>Brockville</i>	250.
do de <i>Plus petits bateaux</i>	740.
Dépenses à l' <i>Hôtel Chifton</i>	1617.
	£ 5617.

Outre de lourdes dépenses à Montréal, à Toronto, à Prescott et dans d'au-
tres lieux, formant probablement une somme réunie de £10,000, follement pro-
digués, quelques jours, pour gratifier la vanité d'un homme, qui ne veut accep-
ter aucun salaire pour ses services, et dont cependant tout doit sortir des poches
de John Bull. Pour un pair de nouvelle fabrique, qui date d'hier, venir inter-
vertir la puissante splendeur entre le ciel et la terre, c'est tout à fait impardonna-
ble ; s'aurait été tout au plus excusable à un Howard, à un Cavendish, à un
Persy ou à un Russell. Les harnachemens pampants de mylord Durham et
la parade aux yeux du peuple de sa couronne nouvellement achetée sont trop
faciles à rappeler au public à propre extraction et les mines de charbons de son
père. Mais laissons passer ses folles bouffissures personnelles et tournons notre
attention vers sa politique.

À l'égard du Bas-Canada, le Lord Durham peut qu'il ne peut pas avoir agi
correctement ; nous n'en sommes point juges compétens. Néanmoins il paraît
inconsistent qu'il ait simplement banni à une Ile magnifique, pour y être libé-
rés sur parole, des hommes qui non seulement sont personnellement coupables
des plus grands de tous les crimes, mais qui, par leur exemple, en indui-
sirent d'autres à risquer leurs vies et leurs propriétés dans une rébellion injuste,
folle et désespérée : tandis que dans le Haut-Canada, il permet qu'on pend
des hommes par douzaine, qu'on les envoie aux Pénitenciers par vingtaines, et
qu'on les emprisonne par centaines dans de noirs donjons ! Et il appelle cela
Justice Britannique ! !

Dans le Haut Canada, on espérait qu'il aurait assumé les rennes du gou-
vernement, et qu'en ayant extirpé la maudite *union de famille*, qui a butiné
si longtemps sur les biens de la province, il aurait acquis les remerciements et
les bénédictions du pays en général. Il n'a pas pensé convenable d'en agir
ainsi, quoique, suivant ce qui a été dit par le Lord Melbourne dans la Cham-
bre des Lords, il ait plains pouvoirs ; mais il déclara au contraire aux ha-
bitans de Toronto, que son intention n'était pas d'intervenir dans le gouverne-
ment intérieur de la province, qu'il le laisserait entièrement dans les mains de
son ami Sir George Arthur, ce qui veut dire, en bon anglais, que l'*union de fa-
mille* doit continuer, comme avant, à aiguiser ses dents sur la figure du peuple.
A quoi donc songe le Lord Durham ? Pense-t-il qu'il existe dix hommes, ayant
l'esprit sain, en Canada, qui désirent aucune altération dans la forme de
Gouvernement existante ? Croit-il que la dernière rébellion fut occasionnée
par aucun dégoût de la connexion entre la Grande Bretagne et ses colonies ?
S'il s'imagine l'un ou l'autre, il est misérablement ignorant de l'état du pays
et de l'esprit de ses habitants. Il est haï, mortellement haï par la faction, cette
faction de sang Yankee, à Toronto, qui a fait et continue à faire le mal. Que
leurs noms soient effacés, que leurs places soient remplies par des hommes hon-
nêtes, ayant du sang britannique dans leurs veines, et les troubles du pays cesser-
ont tout à coup. Pourquoi alors le Lord Durham laisserait-il le gouvernement
intérieur de la province dans les mains où il est actuellement lorsqu'il pour-
rait faire autant de bien en s'en emparant lui-même ? D'un autre côté, le
Lord Durham s'est distingué par son excessive crédulité ou son excessive folie
et peut-être par tous les deux. Il a souffert que ses ennemis lui caressent la

figure, lui claquent le dos et l'appellent un *bon garçon* ; et tout cela par des
hommes qui le haïssent pour ses opinions politiques. Il est bien connu que,
dans Montréal, il resta deux jours au milieu du fleuve avant que les principaux
habitans de cette ville veillent s'accorder ensemble pour le recevoir ; et
quand cette grande difficulté eut été réglée entre Peter McGill et John Molson,
en jetant un sou en l'air, le noble comte put entrer ; ses ennemis l'assagèrent
d'adulations et il les *avala* ! A Kingston, à Niagara, à Toronto, il fut égale-
ment attrapé, et il retourna à Québec, bouffi de l'idée de sa propre magni-
fiance, de son immense popularité ; tandis qu'en point de fait ses ennemis
tories étouffaient de rire entr'eux du succès de leur savonage, et ses seuls amis
vrais et réels, les réformateurs constitutionnels, les whigs britanniques de la
province, déploraient la manière dans laquelle ils le voyaient se laisser enjoler
et tenu loin du port. A Prescott, seules ent, les amis des réformateurs cons-
titutionnels se rallièrent et dressèrent une adresse à laquelle les tories furent
heureux de venir se joindre.

Enfin nous avons examiné avec soin et minutie chaque acte et chaque pa-
role du Gouverneur Général, depuis le jour où il accepta sa nomination jus-
qu'à aujourd'hui, et nous en sommes venus à cette conclusion : que sa mission,
en tant que le Haut Canada y est concerné, aura une chute complète. Il
est tout à fait évident qu'il ne connaît rien du peuple parmi lequel il est venu,
ou qu'il rabaissera quelque portion de sa pompe, et il est trop entêté pour qu'on
lui en remontre. Il ne peut pas commettre autant de malheurs quiproquos
que Sir Francis B. Head, mais il sera tout autant sans succès que cet homme
ridicule, pour modérer les mécontentemens du peuple. Il souffre que l'*union de
famille*, cette odieuse oligarchie Yankee, gouverne sur cette terre, et tant que
sa tyrannie continuera, le Haut Canada ne sera jamais heureux ni pacifié.

Cet article est bien dur et nous paraît inspiré par la mauvaise
humeur, cette mère de tant d'injustices. Le Lord Durham n'a
pu encore être pesé dans aucune balance, et il serait aussi im-
prudent que peu consciencieux de prétendre le juger sur les actes
qu'il a fait jusqu'à ce jour, qui ne signifient rien, absolument rien
pour l'avenir. Si l'on s'imagine que le Lord Durham est venu
ici pour se plier servilement aux caprices des partis, on s'abuse
grandement et nous avons trop bonne opinion de la sagacité du
noble Comte pour douter un seul instant qu'il ne sache distin-
guer, par la suite, les hommes et les choses qu'il ne peut encore
connaître. Avant de prendre un parti sur la manière de calmer
nos mécontentemens, de réparer les fautes passées, de rendre jus-
tice au peuple, il faut qu'il étudie la véritable position du pays et
l'on ne peut raisonnablement exiger qu'il se décide du jour au
lendemain sur des points aussi importants que ceux qui restent à
régler. Moins le Gouverneur Général mettra de précipitation à
adopter une marche générale, à trancher les difficultés, plus on
doit croire que sa décision sera basée sur une entière convic-
tion. S'il se trompe, ou s'il trompe le pays, comme tant d'au-
tres, il sera temps alors de lui imprimer la censure publique, la
réprobation populaire, et il ne lui restera plus l'excuse d'avoir
précipité ses mouvemens pour satisfaire plus promptement les
hommes qu'il est appelé à administrer.

Le faste et la splendeur apportés dans le premier voyage du
Lord Durham, pouvaient être nécessaires pour offrir une idée de la
puissante nation dont nous faisons partie : Beaucoup de nos voi-
sins et de nos propres habitants avaient oublié que l'Angleterre
ne redoutait point de semer l'or sur son passage, et il était peut-
être essentiel de prouver qu'une nation, qui déployait autant de
magnificence autour d'une seule de ses soumités sociales, ne re-
culerait jamais à puiser dans ses riches coffres pour maintenir
sa prépondérance dans l'Amérique septentrionale. Nous ne
vivons plus aux temps de ces républiques primitives où le fer
avait plus d'attraits que l'or ; les Américains eux-mêmes sacrifient à
Janus, et leur rusticité indépendante ne les met pas à
l'abri de l'esclavage et l'obstination. Un administrateur cana-
dien, qui peut déployer le luxe de sa nation, leur en imposera
beaucoup plus qu'une homme comme ils en rencontrent tous les
jours au milieu d'eux, et nous ne croyons pas que John Bull
perde, dans les relations qu'il pourra avoir avec les Etats-Unis,
l'intérêt des fonds qu'il a placés dans les différents bateaux à va-
peurs ou hôtels qui servent au Lord Durham. Considérées
sous un autre point de vue, ces dépenses sont profitables au
pays et ce n'est guère à nous de nous en plaindre, pourvu que
nous ne les payons point. On a tellement cherché à persuader
au peuple que les gouverneurs de la province venaient ici pour
s'enrichir, qu'il faut bien lui prouver, une fois au moins en pas-
sant, qu'il y en a de capables de dépenser largement.

Si le Lord Durham s'emparait de la direction de toutes les
provinces Britanniques de l'Amérique septentrionale, il commet-
trait un acte d'injustice envers les lieutenans gouverneurs actuels
et d'irrévérence envers sa souveraineté elle-même, qui ayant
nommé directement ces lieutenans, ne les a point choisis sans
doute pour être de purs manequins. Le Lord Durham a bien
des pouvoirs supérieurs à ses sous collègues ; mais c'est pour
juger les grandes questions qui tiennent aux relations des pro-
vinces entre elles, et non pour tout ce qui tient aux rouages
particuliers de leurs administrations. Les lieutenans gouverneurs
ne sont pas obligés d'en référer au gouverneur général
pour chaque nomination ou chaque destitution qu'il leur convient
ou qu'ils croient utiles de faire. Nous concevons qu'il existe
des abus dans le Haut-Canada, que l'*union de famille*, dont on se
plaint, est un véritable fléau et peut-être l'une des causes les
plus graves des troubles ; mais encore une fois, le Lord Dur-
ham peut-il savoir qui a tort ou raison, sur la simple inspection
des hommes ? Que ceux qui ont des sujets de plaintes s'adres-
sent à lui, spécifient leurs griefs et il est à espérer qu'il les écou-
tera ; il est à croire qu'il les jugera avec impartialité.

DEPART.—Le 25 courant, à midi, Leurs Excellences Sir COLIN CAMPBELL
et Sir CHARLES AUGUSTUS FITZROY, sont partis de Québec pour retourner
dans leurs gouvernements respectifs, en Nouvelle-Ecosse et dans l'Ile du Prin-
ce Edouard. Ces nobles personnages s'embarquèrent à bord de la barge *Ma-
labar*, qui les transporta au vaisseau à vapeur *La Medea*.

L. M. VIGER.—Ce prisonnier politique, qui n'avait pas voulu se soumettre à
l'ordonnance réglant le sort de tous ses compagnons, fit application, vendredi
dernier, pour obtenir un *Writ d'Habeas Corpus*, suivant la loi ; l'ordonnance
qui suspendait la liberté individuelle devant expirer le même jour. Attendu
que quelques formalités n'avaient pas été remplies vis-à-vis du Procureur Gé-
néral, la Cour remit au lendemain pour s'occuper de cette affaire. Dans l'in-
tervalle, est arrivée une nouvelle ordonnance de Gouverneur, en conseil spécial,
pour empêcher l'élargissement de certaines personnes jusqu'à ce qu'elles aient
donné caution ; ordonnance dont nous fournirons le texte à nos lecteurs dans
notre prochain numéro. Mr. L. M. Viger, se trouvant frustré dans son attente,
et voyant l'impossibilité dans laquelle il se trouvait placé de se faire juger, s'est
soumis à la nouvelle ordonnance et est sorti de prison samedi dernier, sous le
cautionnement requis de £4000.

EDUCATION.—Le *Canadian Quarterly Agricultural Magazine*, de Mr.
Evans, s'exprime ainsi sur ce sujet :—

" L'éducation générale et judicieuse du peuple canadien et particulièrement
de la classe agricole, dans peu d'années d'ici, produira des résultats plus

avantageux que toute autre mesure qui pourra être introduite ; parce que le succès complet de toutes les autres mesures dépendra en grande partie de l'instruction convenable du peuple. Instruire convenablement le peuple, cependant, requièrerait l'établissement d'un système différent de toute ce qui a été observé jusqu'ici dans les écoles ordinaires en Canada, et une classe de maîtres d'écoles très supérieures à ceux qui ont été généralement employés jusqu'à lors dans les écoles ordinaires.

Certes, nous savons bien qu'il faudrait faire autrement qu'on n'a fait jusqu'à ce jour ; mais nous avons besoin de connaître ce qu'il serait nécessaire d'exécuter, et il nous semble que des hommes du talent de Mr. Evans devraient faire un peu plus que de dire ce qui est mal, sans parler de ce qui serait bien.

DEPART DE SIR PAGET :—Le vaisseau de S. M. l'Inconstant, ayant à bord l'Admiral Sir CHARLES PAGET, mit à la voile, de Québec, le 24 courant, pour les Bermudes, où après avoir laissé Sir Charles, ce bâtiment reviendra en Canada. Ainsi voici un membre du Conseil Spécial qui reste maintenant à remplacer.

DE PLUS EN PLUS ANE.—Le correspondant du Herald, celui qui lui écrit de New-York d'aussi grossières absurdités sans doute que de Québec, fait rire tous les journaux américains à ses dépens. Le Commercial Advertiser, ayant en la hardiesse de trouver un peu éronnée sa nouvelle de l'arrivée de Fieschi à New-York, le susdit correspondant écrit de suite au Herald ce petit paragraphe :—

« Le Commercial Advertiser d'aujourd'hui insiste sur ce que Fieschi fut guillotiné à Paris. Excellent historien. »

Nous persistons à croire que le Herald va chercher ses correspondants dans les maisons de fous ; car il faut être fou à lier, ou bête à manger de l'herbe pour venir soutenir que Fieschi est encore vivant.

COUR DU BANC DU ROI :—La session de cette cour, tenant juridiction criminelle dans le District de Montréal, s'est ouverte ce matin.

Voici la liste des personnes accusées de meurtre, qu'on présume devoir être mises en jugement.

François Jalbert, Jean Baptiste L'Huissier, François Mignault, François Nicolis, Annable Dionais, Gédéon Pinsonneau, Joseph Pinsonneau, Pour le meurtre de Chartrand.

AFFAIRE DE SHORT HILLS :—L'un de ceux qui paraît avoir été le chef dans cette malheureuse affaire, le Sieur BEAMER, fut jugé à Niagara, le 16 courant, et condamné à la peine capitale, pour être exécuté le 31 courant. CHANDLER, WHITE et McLEOD, ont obtenu un répit jusqu'au même jour, pour alors aussi souffrir la mort. GEORGE MACK et MURDOCK McFADDEN ont vu leur sentence commuée à un emprisonnement pour trois années au pénitencier. Tout le reste doit être transporté pour la vie dans l'une des Colonies pénales.

MR. CHAPMAN :—D'après des explications semi-officielles données dans le Mercury du 28 courant, il paraît que le ministre n'aurait rien eu à faire avec la nomination de Mr. Chapman, et qu'elle ne serait pas, comme plusieurs personnes avaient voulu l'insinuer, une récompense accordée à l'ancien secrétaire, pour les Canadas, à Mr. Robuck. Le comité des commissaires, dans chaque commission d'enquête, et la nomination de ses propres assistants, et c'est par la voie de l'un de ces comités que Mr. Chapman est arrivé en place. Ses appointements, loin d'être de £1000 à 1500 par année, ne sont que de £200 à 3000. Voilà, comme toutes les choses se grossissent au loin et finissent par se réduire à rien.

JUSTICE :—Nous avons consenti avec plaisir à recevoir une annonce, afin de favoriser la circulation d'un journal à deux sous appelé le Courier Canadien ; mais ce papier ayant fait paraître un article injurieux contre notre gracieuse Souveraine, nous rougirions d'avoir la moindre conection avec une feuille qui oublie aussi grossièrement les convenances : Si Sa Majesté VICTORIA, comme Reine, n'a pas le bonheur de plaire à certaines gens ; comme femme, elle devrait se trouver à l'abri des brutautes révélationnaires. En conséquence l'annonce en question ne reparaitra jamais dans nos colonnes.

Du Fantastique.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE EN CANADA.

(Célébration de la St. Napoléon.)

Les membres de la Société Française en Canada se sont réunis chez Mr. A. Jacques, rue St. Vallier, pour célébrer, par une banquet, leur fête patronale, selon les réglemens adoptés par cette société.

A sept heures, les membres prirent place autour d'une table convenablement servie et décorée ; il n'y régnait ni profusion ni ostentation ; le but de la société étant d'exercer une bienfaisance active et mutuelle, d'entretenir des sentiments de confraternité entre ceux qui en font partie, plutôt que de faire un vain étalage de leur institution. La salle se trouvait ornée de tableaux rappelant quelques uns des hauts faits auxquels un grand nombre d'entre les convives ont jadis pris part. Le drapeau tricolore qui faisait le principal ornement du festin, en retraçant chez chacun des convives le souvenir de la patrie, inspirait à tous, les sentimens qui doivent les unir sur une terre étrangère ; il flottait au-dessus de la tête du président et rappelait à chacun l'objet de la réunion. A l'une des fenêtres était placé un portrait transparent de la jeune Reine Victoria indiquant par-là que ceux qui habitent ses états, quelle que soit leur origine, se considèrent comme des sujets soumis aux devoirs qu'exige cette qualité. Le haut de la table était occupé par Mr. Balzaretii, président ; à ses côtés se trouvaient placées les personnes invitées au banquet, quoique non encore membres de la société, puis venaient les officiers selon leur rang et enfin les simples membres ; Mr. Jacques, comme vice président, se trouvait placé à l'autre extrémité, vis-à-vis du président. Chaque membre portait à la boutonnière la décoration adoptée par la société ; elle consiste en un médaillon en argent, à l'effigie de Napoléon, supporté par un aigle d'argent ; sur l'anneau qui l'attache à un ruban tricolore sont ces mots : Société Française en Canada, 1835.

Après le repas, tandis que la nappe s'enlevait et que le dessert se plaçait, les membres sortirent de la salle pour jouir du spectacle d'un feu d'artifice préparé pour la fête par M. Lemoine, un des membres et président honoraire de la Société.

Lorsque les membres eurent repris leurs places, Mr. le président se leva et s'adressa aux convives à peu près en ces termes :

Messieurs et Compatriotes, Voici depuis la formation de notre société, le troisième anniversaire que nous sommes appelés à célébrer, et pour la troisième fois aussi, je me vois honoré de vos suffrages unanimes. Le plaisir que me fait éprouver cette marque réitérée de votre confiance est certainement doublé par celui que j'ai à vous remercier aujourd'hui de la bonne coopération que vous avez prêté constamment à mes efforts vers le bon ordre et la prospérité de notre jeune association. Veuillez aujourd'hui vous joindre à moi pour donner la bienvenue aux compatriotes, nos convives, que nous voyons au milieu de nous pour la première fois. Il est inutile de rappeler que le jour que nous célébrons est un jour de souvenirs... Le drapeau qui flotte au milieu de cette salle, en rappelant qu'aujourd'hui nous sommes tous français, dit assez que chacun doit payer son tribut de joie et de gaieté et contribuer à la digne célébration de l'anniversaire que nous avons choisi.

Ces courtes recommandations furent reçues avec de grands applaudissemens et la santé du président ayant été proposée par un des membres, elle fut accueillie et buë avec enthousiasme. Lorsque le silence fut rétabli, Mr. le président porta les diverses Santés d'ordre qui suivent :

40. Au jour que nous célébrons. Puisse ce jour, choisi comme point de ralliement par les enfans des différentes nations qui formèrent une fois partie de l'empire français, loin de rappeler de vaines rivalités, inspirer à chacun d'eux l'union, la concorde et la bienfaisance. Puisse la Société Française en Canada, qui s'est mise sous l'égide du grand homme, continuer à marcher avec zèle dans la voie du philanthropisme et attirer sur elle, par sa prospérité et par ses bienfaits, un respect et une considération qui réjaillissent sur chacun de ses membres. Puisse-nous enfin célébrer encore longtemps cet anniversaire et puiser, en nous retrouvant souvent ensemble, des souvenirs qui nous enorgueillissent de notre patrie.

30. A la France. Puisse-t-elle être toujours le flambeau du monde et jeter sur ses enfans éloignés quelques rayons de sa gloire. Félicitons-la de ce qu'elle ait su, quic-

qu'au milieu des orages et des passions politiques, conserver toute sa dignité en évitant des guerres toujours fâcheuses pour l'humanité ; la prospérité dont elle jouit à un si haut degré en est la plus digne récompense.

30. A la mémoire de Napoléon. Cette santé fut buë en silence ; après quoi Mr. Aubin demanda la permission de chanter la chanson suivante, ce qui lui fut accordé :

Il dort ! ce héros dont la gloire Verra la fin de l'avenir ! Il dort ! on entend la victoire Le rappeler par un soupir, Tous avec moi versez des larmes, Guerriers que respecta la mort ; Car vous direz, posant vos armes ; Il dort ! il dort !

Il dort ! hélas, il faut le dire, Pour ne se réveiller jamais ! Il dort et Cléo va redire Quel fut pour lui le nom français : Qui ce beau nom, vous dira-t-elle, Pourrait être terrible encor... Mais ! le héros que je rappelle, Il dort ! il dort !

Il dort et sa tête repose Sur les lauriers dus au vainqueur Il dort et son apothéose Se grave au temple de l'honneur. Tous avec moi versez des larmes, Guerriers que respecta la mort ; Car vous direz, posant vos armes : Il dort ! Il dort !

40. Aux nations qui firent partie de l'empire français. Puisse-elles avoir puisé dans leur union avec la France la sève de la loyauté, de l'honneur, du libéralisme, l'émulation des progrès et l'amour de la patrie ; puissent leurs gouvernemens accorder aide et protection ; puissent elles enfin n'avoir point à jeter un regard de regret vers le passé.

50. Aux braves qui marchèrent sous les aigles françaises. Chaque jour diminue leur nombre, mais le temps qui nous les ravit ne s'empare de leur gloire que pour la répandre à jamais, et pour raviver le souvenir du dévouement, du courage, de la fidélité, et pour en féconder les germes.

60. A la Reine Victoria première. Puisse son règne, commencé sous des auspices aussi brillants, être un règne de gloire, de paix, et de bonheur ; puisse-t-elle être toujours respectée au dehors, admirée, chérie de ses sujets. Puisse-t-elle aussi comprendre que, femme, la clémence et la douceur doivent être ses attributs les plus saints, les plus beaux, les plus chers.

70. Au gouvernement sous lequel nous vivons. Espérons que la protection généralement accordée aux étrangers et dont nous, en particulier, avons joui jusqu'à présent, ne leur sera point retirée ; en l'acceptant, avec reconnaissance, nous nous engageons à en être toujours dignes.

80. A Lord Durham, Gouverneur Général, etc. Sans que la Société Française en Canada ait jamais pris part aux opinions politiques qui ont malheureusement divisé ces provinces, elle s'empresse de saisir cette occasion de joindre ses vœux à ceux du pays pour l'établissement permanent de la concorde et de la paix et par conséquent pour la prospérité commune. Puisse Lord Durham, en qui le gouvernement Anglais a placé une confiance, un pouvoir aussi illimités et aussi honorables, accomplir la tâche difficile, mais noble, qu'il a courageusement entreprise ; puissent les sujets Canadiens de toutes les origines l'y aider franchement ; puisse enfin Lord Durham, aux titres si nombreux et si beaux qu'il possède déjà à la gloire et à la reconnaissance de ses concitoyens, en ajouter un autre aussi noble et aussi précieux : celui de Conciliateur des Canadas.

90. Aux Canadiens sans distinction d'origine. L'accueil favorable que nous rencontrons ici chez toutes les classes, nous impose le devoir d'une reconnaissance impartiale. Faisons des vœux pour que les divisions nationales s'éteignent désormais pour ne faire place qu'à une digne émulation vers le bien et la justice. Quant à nous, donnons autant que possible l'exemple de l'union et de la confraternité.

100. A la continuation de la paix entre les grandes puissances. La paix fait le plus bel ornement des gouvernemens et la garantie des peuples ; elle est la protection des arts, des sciences, de l'industrie et le vœu le plus constant des philanthropes.

110. A la Presse. Puisse-t-elle éclairer les nations et les gouvernemens sur leurs droits respectifs comme sur leurs devoirs réciproques, exciter à la vertu en éternisant les belles actions et diminuer le vice en la vouant à l'exécration et au ridicule.

120. Au beau sexe. Vraiment, à juger de l'homme par les soins que la femme en prend on croirait être bien parfait ; après avoir dirigé son enfance, fait le charme de son âge mûr, consolé sa vieillesse, elle verse encore des pleurs sur sa tombe.... Aimons donc les dames puisqu'elles nous aiment tant.

Toutes ces santés furent accueillies et bues au milieu des acclamations générales. La musique militaire du bataillon d'artillerie, joua durant tout le cours de la soirée, et particulièrement à chaque santé, des airs nationaux et autres adaptés à la circonstance. Après les santés d'ordre le président annonça que ceux qui avaient des sautés volontaires à proposer pouvaient le faire ; pour en montrer l'exemple il proposa celle de tous les membres et convives. Santé qui fut suivie du cri de : soyons toujours unis ! vive notre président.

Voici les principaux sautés particuliers qui furent proposés. Aux membres survivans de la famille de l'Empereur. Puisse-t-ils voir rappeler bientôt la loi inique qui les exiles du pays qu'ils ont tant illustré.

A la mémoire du prince Eugène de Beauharnais. Silence.

A la mémoire du duc de Reichstadt. Silence.

Aux braves compagnons d'armes de Napoléon morts sur le champ de bataille.

Aux exilés volontaires de Ste. Hélène : Bertrand, Las Casas, Antomarchi, noms qui monteront au ciel avec le météore qui se détacha de la terre le 5 de Mai 1821.

Au maréchal Soult, duc de Dalmatie.

Est-ce la France de 1812 ou celle de 1838 qu'il est allé représenter en Angleterre ?... Puisse-t-elle voir bientôt s'exaucer le vœu français exprimé par sa bouche. Puisse les cendres de Napoléon reposer enfin sous la tombe qu'il s'était choisie lui-même... elles ne se leveront plus : assez de gloire les recouvre.

A la mémoire du duc de Damrémont. bué à la prise de Constantine. La gloire de la France paie bien cher un beau rayon de plus.

A la famille de Lord Durham. Les destinées de l'homme dépendent souvent de ses affections privées ; puisse notre gouverneur être heureux dans les siennes ; puissent tous les membres de sa famille jouir en Canada de toute prospérité et de toute satisfaction, comme ils le méritent par le sacrifice des agrémens et des plaisirs que leur offrait le métropole.

Aux accusés politiques de tous les pays. L'amour de la patrie, qui inspira tant de belles actions, aveugle, égare quelquefois. Espérons que les gouvernemens forts méprisèrent désormais les vengeances sanguinaires et pusillanimes pour n'exercer que la noble prérogative du pardon, de l'oubli des injures et des fautes.

A la continuation de la bonne intelligence entre la France et l'Angleterre.

—Le temps n'est plus où la politique égoïste des gouvernemens entretenait chez les deux peuples des rivalités nationales ; aujourd'hui l'éducation politique enseigne aux nations de se donner la main pour marcher de concert vers les réformes libérales. Ce sont les rois qui portent la gloire des batailles, ce sont les peuples qui les paient.

A la famille de notre honorable président. Tout ce qui est cher nous touche également. Faisons des vœux pour qu'il continue à jouir au sein de sa digne famille des prospérités auxquelles lui, comme chacun de ses proches, ont tant de titres. Puisse-t-il nous honorer encore long-temps de sa présidence.

A M. Lemoine ainsi qu'aux personnes qui l'ont aidé à embellir la fête de son feu-d'artifice. Nous sommes sensibles à cette attention de leur part et nous leur devons de sincères remerciemens pour l'agréable récréation qu'ils nous ont procurée.

A ceux qui habitent une terre étrangère. Puisse-t-ils mériter l'estime, rencontrer de l'hospitalité et faire honneur à leur pays natal comme à leur patrie adoptive.

A Béranger, le poète du peuple. Il ne voulait pas échanger sa lyre contre l'or ni les honneurs ; il eut raison : elle valait mieux. Ne dira-t-on pas de lui et de ses œuvres ce qu'il disait de Napoléon :

On parlera de sa gloire Sous le chaume bien long-temps. L'humble toit, dans cinquante ans, Ne connaîtra plus d'autre histoire.

Aux Etats-Unis. Puisse-t-ils jouir long-temps encore de la prospérité qu'ils doivent au travail et à l'industrie. Puisse les liens qui les unissent à la France se resserrer de jour en jour. Puisse-t-ils être toujours la terre de la liberté, et de l'hospitalité.

Aux Sociétaires qui ne nous ont point favorisés de leur présence. Selon nos réglemens ils devront payer l'amende : les absents ont tort.

A M. Leblanc de Marconay, l'auteur de nos statuts. Aux sociétés de bienfaisance.

Tous les convives contribuèrent à l'embellissement de cette soirée par la joie, la gaieté et les chansons et témoignèrent assez tout le plaisir qu'ils éprouvaient de se trouver ensemble.

Avant d'inviter les convives à se séparer, M. le Président proposa des remerciemens à T. A. Young, écuier, surintendant de la police, pour la bonne grâce avec laquelle il avait accordé la permission qui lui fut demandée de donner un feu-d'artifice à l'occasion de cette fête et surtout pour son attention à envoyer, selon le désir de la société, un corps d'agents de police pour faire observer le bon ordre. Il exprima aussi la reconnaissance que la société devait avoir pour la protection qui lui était ainsi accordée dans la célébration de sa fête patronale. Les assistants applaudirent unanimement ces observations et chargèrent le secrétaire de les inclure dans le rapport des procédés du banquet, prenant ainsi cette voie publique d'exprimer leur satisfaction.

A 3 heures du matin, le président déclara la séance terminée ; tous les membres alors se donnèrent fraternellement la main et se retirèrent satisfaits, se promettant bien de se réunir de nouveau à pareille époque. La foule immense qui s'était portée aux environs du lieu du banquet ne donna nul sujet de plainte et la tranquillité régna durant toute la nuit.

Publié par ordre, N. AUBIN, Secrétaire.

Québec, 16 Août 1838.

Nous nous sommes fait un devoir autant qu'un plaisir de publier les procédés ci-dessus, que tous les journaux français de la province ont déjà répétés. Ils prouvent que les Français, partout où ils se trouvent, savent se donner des témoignages mutuels d'estime, d'amitié, d'affection, et que leurs cœurs sont toujours ouverts à l'union. La Société Française de Montréal s'est éteint malheureusement, après n'avoir eu qu'une courte existence ; mais celle de Québec a eu le bon esprit de conserver le feu sacré et prend de jour en jour une extension admirable. Nous avons lieu de remercier nos compatriotes du souvenir qu'ils ont daigné conserver de nous ; leur santé est une bien douce compensation de notre absence forcée, elle devient une preuve bien sensible de l'affection qu'ils nous portent, et l'on est heureux lorsque, sur une terre étrangère, on n'est point indifférent à ses frères.

COURSES DE TERREBONNE :—Nous apprenons que beaucoup de personnes de la ville sont parties ou se disposent à partir pour assister à ces courses, qui seront brillantes et qui offriront l'attrait de visiter l'une des plus belles paroisses du Canada.

MEMOIRES SUR LE CANADA :—Il paraît que la société Littéraire et Historique de Québec a fait paraître la première brochure des Mémoires sur le Canada ; c'est du moins ce que nous apprenons par un avis inséré dans le Mercury, qui invite tous les membres, ayant droits à la brochure, à se présenter pour la réclamer. Il nous semble que les sociétés scientifiques ou autres du pays devraient se mettre sur le pied de favoriser la presse de leurs travaux ; dans tous les autres pays, il ne s'imprime pas un ouvrage sans qu'un exemplaire ne parvienne à chaque journal, afin que le rédacteur puisse exercer sa consciencieuse mission.

A NOS CORRESPONDANTS :—Nous avons reçu une ample mission de souvenirs de la part des amis du Populaire, et nous les prions de ne se pas s'impatientsier si nous ne pouvons les faire paraître aussi promptement que nous le désirerions : le poète Canadien, notre constant ami J. G. Barthe, trouvera sa correspondance dans notre prochain numéro et sa charmante poésie dans le suivant. Le Lutin, un observateur, un libéral, A. B. et un Anti-Exclusionnaire auront chacun leur tour.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE DE MONTREAL :—L'assemblée mensuelle de cette société aura lieu ce soir dans un local et à l'heure ordinaires.

ENCORE UN MONOPOLE DETRUIT :—La Princesse Victoria, ce bateau à vapeur appartenant à la compagnie de la route de fer de St. Jean et qui faisait la traversée de cette ville à Laprairie, avait donné lieu aux plus fortes plaintes sur l'imposition qu'il exerçait tous les jours sur le public, et principalement sur nos habitans. Il faisait payer des droits sur des poches vides, sur des objets portés à la main, et rien n'annonçait encore où pourrait s'arrêter cette avidité de taxes. Le mécontentement de nos habitans était tel qu'un grand nombre préférèrent passer en bateaux pour se soustraire à des vexations insupportables. Dans ces circonstances Mr. Hypolite Denaud et plusieurs autres citoyens de Laprairie conçurent l'idée de délivrer leurs concitoyens de cette gêne, en leur procurant un passage permanent et commode. Ils achetèrent le bateau à vapeur le Britannia et le destinèrent à faire la traversée. Les propriétaires de la Princesse Victoria, firent annoncer aux portes des églises qu'ils modéreraient leurs prix, mais ils avaient usé la patience publique, et l'on n'en persista pas moins dans le projet qui devait punir l'avidité du monopole. Un engagement authentique a été pris par un grand nombre d'habitans de favoriser le nouveau bateau pendant quatre ans, et d'abandonner l'ancien. C'est samedi prochain que le Britannia doit commencer ses fonctions, et les propriétaires se proposent de faire faire, dimanche prochain, la traversée gratis, à tous ceux qui désireront participer à ce voyage de plaisir. Le prix ordinaire du passage sera de vingt sous, et nous espérons, dans notre prochain numéro, pouvoir donner le tarif invariable du frêt. Il n'y a nulle doute que cette entreprise Canadienne ne soit appréciée et patronnée par tout le monde ; car tout le monde est fatigué de se trouver la victime des spéculateurs qui s'exercent sur la bourse du peuple.

EVENEMENT FUNESTE :—Un marchand de bois appelé Olivier Pélouquin, dit Félix, de Berthier, était venu en ville pour amener du bois ; il paraît que Samedi soir, en voulant regagner à son bateau, il sera tombé à l'eau, pendant l'obscurité qui eut lieu au moment de l'orage ; son corps n'a été retrouvé qu'hier, et son chapeau était resté sur le quai. Le verdict du Coroner est mort accidentelle. Le défunt n'était âgé que de 34 ans. Il laisse une femme et quatre enfans.

COMMERC :—Il n'y a guère d'avance dans les affaires commerciales qui sont à peu-près nulles. Il y eût une vente de Potasses à 29ch. et de Perlasse à 34ch. 6d. Les demandes paraissent cependant avoir une tendance à s'amener, et par conséquent à présenter hausse. Il y eut quelques transactions en farines fines à 33ch. 9d., et un lot de 600 barils a changé de mains à 31ch. 6d. comptant. Le prix maintenant demandé est de 32ch. 6d. à 90 jours.

NOMINATIONS.

Commission générale d'enquête dans les Institutions Municipales. Commissaire en Chef—l'Honorable Charles Buller. Assistans Commissaires—William Kennedy et Adam Thom, Ecuycers.

NOUVELLES DIVERSES.

— Un jeune fils du capitaine Henry Morgan, du comté de Windsor, Etat de Vermont, pèse 120 livres, et n'a encore que 9 ans ; à trente il pesera sans doute plusieurs tonneaux.

— Il y a en Amérique cent vingt sortes différentes d'arbres fruitiers ; dans la même latitude, en Europe, on n'en trouve seulement que trente quatre. La différence provient elle de ce que le Nouveau Monde est moins âgé que l'ancien, et que les espèces s'y sont perdues ?

— Le recensement de Savannah donne un nombre total de 11,872 âmes ; savoir : 7,316 blancs, 3,799 esclaves et 752 noirs libres.

— Une populace de témérité, qui ne paraît pas trop tempérante, a brûlé dernièrement, dans Cincinnati, une boutique où l'on vendait du gine !

DECES.

A Berthier, district de Montréal, le 17 du mois courant, à l'âge de 52 ans, M. Hubert Nolin, Lieutenant de Milice et Maître Armurier du lieu, d'un imputoyable coup d'apoplexie. Il laisse une épouse et deux enfans inconsolables qui déplorent longtems la perte irréparable d'un père estimé, et qui importunent avec lui les regrets de tous ceux qui l'ont connu.

A Québec, le 22 courant, à l'âge de 23 ans et 8 mois, Julie Perrault, femme de Elzéar H. J. Duchesnay, Ecr.

A la prison de Québec, le 21 courant Mr. Germain, étudiant en droit.

ANNONCES.

AVIS PUBLIC.

LES IMMEUBLES du DOCTEUR BERTHELET, tous situés dans cette ville, à des places avantageuses, et dont plusieurs sont d'une grande valeur, seront vendus au BUREAU DU SHERIFF, MARDI PROCHAIN, TROIS SEPTEMBRE 1838, à DIX HEURES DU MATIN.

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE.

AVIS.

L'ASSEMBLEE annuelle des membres de la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le Feu des Comtés de St. Maurice, Champlain, Nicolet et Yamaska aura lieu au Bureau du Secrétaire de la Compagnie, Rue des Champs, dans la ville des Trois-Rivières, LUNDI, le PREMIER d'Octobre prochain, à ONZE heures du matin, au quel temps on soumettra un état général des affaires de cette institution, et l'on procédera à l'élection d'un nouveau Bureau de Directeurs pour l'année prochaine, en conformité à l'acte du Parlement Provincial qui incorpore la dite Compagnie, et suivant les règlements d'icelle.

P. B. DEMOULIN, Président.

Membres de la Compagnie,

MM. J. P. BUREAU, R. J. KIMBER, H. F. HUGHES, CHARLES MALHOT, JEAN DESFOSSÉ.

EDOUARD BERNARD, WILLIAM C. H. COFFIN, THOMAS BURN, PIERRE DESOSSIÉ,

JOS. FRIGON, Secrétaire.

Bureau du Secrétaire de la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre le feu des Comtés de St. Maurice, Champlain, Nicolet et Yamaska.

163-Trois Rivières, le 25 Août, 1838.

UNION BANQUE.

ECHANGES SUR NEW YORK,

AUX TAUX COURANTS DE CETTE VILLE,

THE UNION BANK.

Au coin de la Place d'Armes et de la Petite rue St. Jacques. HEURES D'AFFAIRES, de DIX heures du matin à QUATRE heures de l'après midi.

H. GRAY & Co.

162-Montréal, le 25 Août, 1838.

BUREAUX DES TERRES DE LA COURONNE,

DEPARTEMENT DES BOIS ET FORÊTS,

QUEBEC, 22e Août, 1838.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que la vente annuelle de Licences pour couper du bois dans les districts de Québec, Trois Rivières et Montréal, aura lieu à ce Bureau, JEUDI, le 13e SEPTEMBRE, à MIDI, et pour le District de Gaspé, dans Carleton, au Bureau de WILLIAM McDONALD, Ecuyer, Agent pour le Département des Terres pour ce District, LUNDI, le 1er jour d'OCTOBRE prochain, à MIDI.

Mise à pour le bois de chêne, par pied cubie, Pin Rouge, Pin Blanc.

Billots de Pin Rouge 12 pieds, à 74d. Do. de Blanc, 5d. Do. de d'Épinette, 24d.

Bois non-énumérés, sur le pied de £10 pour chaque £100 de valeur estimée.

Un quart du prix d'achat devra être payé, comptant, les trois autres quarts le 1er Octobre, 1839, pour lesquels on exigera une obligation avec des sûretés suffisantes.

Le tout payable en monnaie ayant cours dans cette Province. Les personnes désirant acheter, doivent filer une spécification des morceaux pour lesquels elles veulent estimer pour le bois; lesquelles doivent être remplies le jour précédent la vente.

Lorsque des Licences sont exigées pour des terres arpentées, les lots et rangs devront être spécifiés.

Toutes personnes tenant Licences doivent sur requisition de le faire, se présenter aux maîtres de pays, qui pourraient être nommés par ce département pour inspecter les dépôts de bois dans les différents districts.

Les différents papiers publiés dans cette Province sont reçus d'insérer et susdit avertissement une fois par semaine dans leurs langues respectives jusqu'au 11e jour de Septembre prochain; mais ces bureaux qui émanent plus d'un papier, inséreront cet avertissement dans celui qu'ils considéreront leur principale publication.

164.

AVERTISSEMENT.

CEUX qui doivent à la Succession de Sieur Charles Decelles, vivant de la Paroisse de Varennes, sont requis de payer immédiatement, et pareillement ceux qui ont des réclamations à faire contre la dite Succession de la faire valoir sous le plus court délai.

S'adresser à Mr. E. BEAUDRY, Notaire, ou au Soussigné, à Varennes. JOS. CHARLES ST. GEORGES, Exécuteur Testamentaire.

63-Varennes, 28 mai, 1838.

AVENDE ou à LOUER ou à ECHANGER pour une TERRE, une BELLE MAISON, bien située pour le commerce, au BASSIN DE CHAMBLAY, et dans une très belle vue, près de l'Eglise et du Collège. Les conditions seront faciles. S'adresser à R. J. HAMILTON ou à AUG. GAUTHIER, écuyers, à St. Luc.

153-St. Luc, 12 Août, 1838.

BANQUE DU PEUPLE.

LES ACTIONNAIRES de la BANQUE en Commandite, de VIGER DEWITT & Co, sont prévus qu'un DIVIDENDE semestriel de Trois par cent sur le capital souscrit et payé, a été déclaré et sera payable, au Bureau de la dite Banque, le PREMIER jour de SEPTEMBRE prochain, Par ordre des Gérants, B. H. LEMOINE, CAISSIER.

151-Montréal, Rue St. François Xavier, 14 Août, 1838.

AVIS PUBLIC.

Bureau du Trésorier des Chemins, Montréal, le 13 Août 1838

LE SOUSSIGNE, TRESORIER DES CHEMINS DE CETTE VILLE, notifié, par ses présentes, à tous ceux qui doivent encore à la Ville de Montréal, pour COTISATIONS, TAXES SUR CHEVAUX, &c.; Qu'à moins qu'ils ne viennent régler DE SUITE leurs comptes respectifs, dans un bureau, il sera sous l'impérieuse nécessité de les poursuivre pour le recouvrement de ces comptes.

P. AUGER, Trésorier des Chemins.

136

AVENDE PRESENTMENT, et posses on donnée de suite. UN TERREIN de cinquante pieds de profondeur ayant cinquante pieds de face sur la GRANDE RUE DU FAUBOURG ST. LAURENT et cent un pieds de face sur la rue ROCHESTER, dans une très belle situation et appartenant à la succession COURCAMBEC. S'adresser pour traiter aux héritiers COURCAMBEC chez Mr. HURRIE, maître d'armes, grande rue du faubourg St. Laurent.

123-Montréal, 8 Août, 1838.

AVIS.

TOUTES les personnes qui doivent à la succession de feu JULIEN BEAUDRY, en son vivant étudiant en droit en cette ville, sont requises de acquiescer sous le plus bref délai, entre les mains du Soussigné, son exécuteur testamentaire, et toutes celles auxquelles le dit Sieur Julien Beaudry pourrait devoir, sont requises de présenter leurs comptes sous peine de forclusion.

192-Varennes, le 31 juillet, 1838.

ED. BEAUDRY N. P.

AVIS.

LE Soussigné ayant été nommé curateur à LAURENT AUGUSTE MOREAU, notaire à la résidence de Laprairie, actuellement absent de cette province, prie tous ceux qui doivent à Mr. Moreau de venir de suite payer entre les mains du Soussigné ou ceux à qui le susdit Moreau devrait, de présenter leurs comptes dans la plus bref délai.

82-Laprairie, 9 juin, 1838.

MEDARD HEBERT

VENTES PAR LE SHERIF.

MONTEAL, } AVIS PUBLIC est donné par les présentes, que les immeubles ci-après mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieu ci-dessous mentionnés. Toute opposition afin de conserver pourra être produite en aucun temps pendant les deux jours qui suivront le rapport du Writ.

ALIAS VENDITIONI EXPNAS.

MONTEAL A SAVOIR, } PIERRE PELTIER, gentilhomme, de la paroisse No. 1096, de St. Sulpice, dans le district de Montréal, & ux. demandeurs, contre les terres et possessions de AMABLE CONTANT, cordonnier, de la paroisse de Lapointe-aux-Trembles, dans le dit district, & ux. conjointement et séparément défendeurs. Les terres et possessions mentionnées et décrites dans la cédule annexée au dit writ, comme suit: "No. 2. Une terre située en la paroisse de Repentigny, dans le district susdit, de la contenance d'un arpent de front sur environ vingt arpens de profondeur, sans garantie de mesure précise, tenant par devant à Urbain Faucon, en profondeur, aux terres non concédées, tenant d'un côté à Joseph Desparois dit Champagne, et de l'autre côté aux héritiers Hémond, la dite terre étant en bois de bout."

Pour être vendue à la porte de l'Eglise de la dite paroisse de Repentigny, le TROISIEME jour de SEPTEMBRE prochain, à DIX heures du matin.

Le dit Ordre reportable le premier jour d'Octobre prochain. R. DE ST. OURS, Sheriff.

Bureau du Sheriff, 154-16 Août, 1838. d.-51.

AVIS.

ON a besoin d'un JEUNE HOMME comme clerc chez un MEDECIN de Montréal. S'adresser au Bureau du Populaire.

157-Montréal, 22 août, 1838. mj-53.

MR. BERNARD prend l'occasion présentée par l'annonce de la dissolution de la société LAROCQUE BERNARD ET Co., pour offrir ses services à ses amis, en qualité d'AGENT dans la COMMISSION EN GENERAL. Mr. Bernard a, dans les marchés du Canada, l'expérience de beaucoup d'années, durant lesquelles il est devenu très familier avec les productions du pays et les diverses articles d'importation. Jouisant de la confiance d'une nombreuse clientèle, il pense qu'il est en situation de faire justice aux consignations de ceux qui pourraient lui confier la disposition de leurs marchandises.

Mr. Bernard a loué une partie des Magasins dans lesquels la société de Larocque Bernard et Co. conduisaient leurs affaires, et dans lesquels il conduira les siennes. Des arrangements sont pris pour le mettre à même de faire de libérales avances sur les marchandises qui lui seront consignées. Entrée par la rue St. Paul.

Montréal, le 7 Mai, 1838. mj-10.

MARCHANDISES SECHES.

INDEPENDAMMENT des ventes par Encans, le soussigné sera constamment et abondamment fourni d'un assortiment de MARCHANDISES DE GOUT et D'ENTREPOTS, pour être vendues en ventes privées, ces marchandises provenant de consignations; elles seront données à des prix réduits, et avec un court crédit.

J. D. BERNARD, AGENT. 90-Montréal 16 Juin 1838. m. j.-26.

CUIRS A SEMELLES.

LE SOUSSIGNE a un bon assortiment des articles ci-dessus à vendre avec un court crédit.

J. D. BERNARD, AGENT. 88-Montréal, 16 juin, 1838. m. j.-26.

AVENDE:—2000 PEUX DE RATS MUSQUES, d'une qualité supérieure, ayant été conservés en 1837, par E. DEMERS ET Co., Marché-Neuf, 6-Montréal, 16 avril, 1838. m. 6 w.-1.

COMMISSION D'INDEMNITE.

AVIS PUBLIC est donné par ces présentes que les COMMISSAIRES nommés par suite de l'ordonnance de la première année du règne de Sa Majesté, chapitre septième intitulé ordonnance pour autoriser la nomination de commissaires pour examiner les réclamations de certains habitants loyalus de cette Province au sujet des pertes soutenues pendant le dernier rébellion, ont ouvert leur BUREAU dans la maison formant le coin des rues GRAY et St. GABRIEL, dans cette ville, pour les effets contenus dans la dite ordonnance; et que les heures d'ouverture du Bureau sont de DIX heures du matin à TROIS de l'après midi.

Les commissaires sont autorisés à ajourner leur siège à telles parties du pays qu'ils penseront convenable de visiter dans l'exécution du pouvoir dont ils sont investis; Il sera donné due notice de ces ajournements aux parties intéressées, ainsi que des lieux où ils tiendront leurs sièges subséquents. Par ordre des commissaires J. CHARLTON FISHER, Greffier de la commission.

151-Montréal, 2 août, 1829. mj-45

ROBES DE BUFFLES DU NORD-OUEST,

PEUX PASSEES EN CHEVREUIL ET PARCHEMIN.

LE SOUSSIGNE offre à vendre à des termes avantageux:— 1300 des meilleures Robes de Buffles du Nord-Ouest. 100 peaux d'Original et de Chevreuil passées. 300 do. de Buffles do. 200 do. de Caribou passées en Parchemin

J. D. BERNARD, AGENT. 89-Montréal, 16 juin, 1838. m. j.-26

AVENDE:—Cartes Géographiques de Québec, Montréal, Haut et Bas-Canada, par Bouchette à £4 4 la serie. Description Topographique de Canada, trois tomes, en Anglais, à £2 2.

ATKINSON & Co. Montréal 17 avril, 1838. mj-2.

VINS, BRANDY, GENIEVRES, &c.

LE SOUSSIGNE a reçu en consignation, et offre à vendre avec un court crédit:— Eaux de vie de Cognac, de Rotherdam, de Genièvre, Vieux Rum de la Jamaïque vins de Porto de Benecarlo, de l'Hermitage Claret et Champagnes; cassonade et sucre blanc raffinés; thés, cafés, Emports, Moutarde, Pierres bleues; Huiles de Lin bouillie et non bouillie; Peintures, Savons, chandelles et une variété d'autres articles dans la même ligne. Le soussigné entend être toujours bien approvisionné des meilleurs sortes de vins, et prévient les familles privées et les Messieurs du Clergé qu'il est en son pouvoir de leur fournir des articles naturels en vin, tout aussi bien qu'en toute autre chose.

J. D. BERNARD, AGENT. 91-Montréal, 16 juin 1838. m. j.-26.

A VENDRE.

EN barre et en paquets, Charles avec certificats de leur épreuve au moyen de la machine, Ancres et ancres à touer, Clous et longs clous, Fêches et pilles, Poêles patentes de Dr. Nott, Noir à souliers liquide de Warren en pintes, chopines et demi chopines. Do en pate do en do do do, Chapeaux de Wilson de Londres, Articles menus de ferronnerie, Canevas, Toile à poche, Toile grise, Huile de graines de lin, Prunes d'Éte, gros choix et autres,

ATKINSON & Co. Montréal, 17 avril, 1838. mj-2.

L'ALLIANCE.

ASSURANCE BRITANNIQUE ET ÉTRANGÈRE SUR LA VIE ET CONTRE LE FEU. COMPAGNIE DE LONDRES, CAPITAL CINQ MILLIONS STERLING. ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS DE FEU. ASSURANCE SUR LA VIE. Par la dite Compagnie, au bureau du Soussigné, Agent à Montréal.

C. TAIT. Montréal, 16 avril, 1838. mj-1



LES COURSES de TERREBONNE auront lieu MARDI le 28 et MERCREDI le 29 Août courant, à UNE heure de l'après midi chaque jour.

MARDI LE VINGT-HUIT.

1ère COURSE, ouverte à tous les Chevaux de la Province. Bourse de DURHAM, £ —. Entrée, £1 5 0 Distance 3 milles.

2ème COURSE, pour tous les Chevaux canadiens qui n'ont pas couru aux courses régulières de Québec, Montréal, et les Trois Rivières Bourse des DIRECTEURS, £ —. Entrée, £0 5 0

3ème COURSE, pour les Chevaux canadiens, qui auront été battus à la seconde course. Bourse de Plate, £ —. Entrée, £0 2 6 Distance 1 1/2 milles.

MERCREDI LE VINGT-NEUF.

1ère COURSE, pour tous Chevaux de toute origine à l'exception de tous ceux qui ont concouru aux prix des courses régulières des villes. Bourse offerte par la SEIGNEURASSE, et les autres DAMES de Terrebonne, £ —. Entrée, £0 15 0 Distance 2 milles

2ème COURSE, ouverte à tous Chevaux de la Province, seulement de race canadienne. Bourse de la St. LOUIS, £ —. Entrée, £0 10 0 Distance 2 milles,

3ème COURSE, pour tous Chevaux TROTTEURS. Bourse de TERREBONNE, £ —. Entrée, £0 12 6 Distance 2 milles.

JOHN FRASER, Secrétaire et Trésorier.

160-Terrebonne, 20 Août, 1838. b-51

AVIS.

L'IMPRIMERIE du Populaire, rue St. Nicolas No. 3, se charge, à des prix modérés, de toutes espèces de Jobs et notamment de BLANCS pour les différentes Cours. Elle a constamment prêts: Sonnettes, Subjoints, Saisies-Gagées, Saisies-Arrêts, Exécutions, Procès-Verbaux, Actes de Notaires, Actes de Procédures; le tout en français et en anglais. Montréal, 12 Avril, 1838. o.

A VENDRE.

SIX BELLES TERRES dans le septième rang du Township de KINGSEY, à un mille seulement de l'Eglise; la plus grande partie ensemencée; avec bâtiments et dépendances. Pour les conditions s'adresser à F. B. BLANCHARD, écuyer, marchand, au Township de Kingsey.

ANTOINE PRATTE, LOUIS ROBIDA, Fils, J. B. ROBIDA, J. B. CORMIER, J. B. MARTELLE.

50-Kingsy, ce 10 mai, 1838. m. j.-13

DEBARQUEMENT DU TORONTO:

30 TONNES de vrai GIN de Hollande, à vendre par ATKINSON et Co. 52-Montréal, 18 mai, 1838. m. j.-15

LA VENTE ANNUELLE des BOULES de ST. MAURICE et des TROIS RIVIERES, aura lieu au Magasin des soussignés, le VENDRE, DI, SEPT SEPTEMBRE prochain. Les détails seront donnés avant la vente.

FORSYTH RICHARDSON, & Co. 131-Montréal, le 7 Août 1838. m. j.-48.

COLLEGE DE CHAMBLAY.

LA RENTREE DES CLASSES de ce COLLEGE aura lieu le QUATRIEME de SEPTEMBRE prochain. 118-Chambly, 30 juillet, 1838. mj-43.

AVIS.

TOUTES Personnes endettées à G. DUCONDU, soit par Billets ou Comptes courants, sont priées de venir régler sans délai, ou elles seront poursuivies indistinctement. 75-Montréal, 6 juin, 1838. mj-22

MAISON DE PENSION.

MADAME YEUVE GERARD ayant fixé sa demeure à l'entrée de la rue St. Sanguin, porte voisine de la demeure de J. Gagnon Ber, avertit, qu'elle pourra prendre deux ou trois pensionnaires. N.-B. Cette pension sera tenue sur un BON PIED, et les conditions seront TRES LIBERALES. 116-Montréal, 27 Juillet, 1838. mj-12

UN SUPERBE EMBLEMMENT situé dans le centre de la paroisse de ST. GENEVIEVE auprès de l'Eglise, propre pour le COMMERCE, tenant à la rivière; de la contenance d'un demi arpent de profondeur. LOUIS CHARBONNEAU, Propriétaire.

104-St. Geneviève 9 juillet, 1838. mj-34

DISSOLUTION DE SOCIETE.

LA Société qui a existé entre les soussignés, sous le nom et raison de LAROCQUE, BERNARD & Co., est dissoute ce jour, de consentement mutuel. Les affaires de cette société seront liquidées par l'un ou l'autre des soussignés, au Bureau accoutumé de la dite raison, sur la rue des Commissaires, vis-à-vis les quais de débarquement du Steamboat.

Sig.é. (FRS. ANT. LAROCQUE, J. D. BERNARD. Montréal, 1 Mai 1838. mj-10.

VOILES à BLUTEAUX, HOLLANDAISES et ANGLAISES PATENTÉES, à vendre à N° 47, rue des Commissaires sur le bord de l'eau. ALFRED LAROCQUE. 65-Montréal, 28 mai, 1838. mj-18.

CONDITIONS DU POPULAIRE.

Ce journal se publie trois fois la semaine: les LUNDI, les MERCREDI et les VENDREDI, soir. Le prix de l'abonnement est de VINGT CHELINS par année, payable par semestres; non compris les frais de poste. Les souscriptions ne sont pas reçues pour moins de six mois. Ceux qui veulent discontinuer doivent en donner avis, par écrit, un mois avant l'expiration du semestre.

PRIX DES ANNONCES: Six lignes et au-dessus, 1er insertion, 2s. 6d. Chaque insertion subséquente, 7d. Dix lignes et au-dessus, 1er insertion, 3s. 4d. Chaque insertion subséquente, 10s. Au-dessus de dix lignes: 1er insertion par ligne, 4d. Chaque insertion subséquente, par ligne, 1d.

Les annonces se publient tant qu'on ne donne pas ordre de discontinuer, chaque-fois que le nombre d'insertion qu'on requiert n'est point exprimé sur l'ordre.

Le BUREAU DU POPULAIRE est établi rue ST. NICOLAS, la seconde rue derrière la Banque du Peuple. On y trouve l'éditeur depuis dix heures du matin jusqu'à quatre heures après-midi.

Les correspondances doivent être adressées, et toutes réclamations faites, franc de Port, à H. LEBLANC de MACKONNAY, éditeur du Populaire.

Les abonnements sont reçus, les ordres et les lettres, peuvent être laissés à la Librairie de C. P. LEPROTON, rue Notre Dame.

L'imprimerie du POPULAIRE se charge de la confection de toute espèce d'ouvrages, aux prix ordinaires des autres établissements de cette ville.

IMPRIME! à Montréal, rue St. Nicolas, par JOSEPH GUIBORD, Demurant Scotch Lane, Faubourg St. Laurent.